



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE



RAPPORT SUR L'ÉTAT DE SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL (RASSCT)

ANNÉE 2023

DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
TERRITORIAUX QUI RELÈVENT DU CST DU CDG31
AU 31 12 2023

FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 FÉVRIER 2025

Observatoire régional de l'emploi territorial
et des données sociales - CDG31

Sommaire



-
- 1. Les objectifs**
 - 2. Les principaux résultats 2023**
 - 3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023**



1. Les objectifs

A - Pour les collectivités et les établissements publics

- 1- Recueillir des éléments statistiques permettant **d'orienter** leurs **actions de prévention**, de **formation** et de **sensibilisation**,
- 2- Observer **l'évolution** de l'accidentologie dans le temps,
- 3- **Renforcer le dialogue social** dans les structures.

B - Pour le CDG

- 1- **Informer** les collectivités et établissements publics sur les risques professionnels au niveau départemental,
- 2- **Accompagner les employeurs publics territoriaux** adhérents au pôle Travail et Santé, dans leur démarche de prévention des risques professionnels, afin de **diminuer la sinistralité** et de **veiller à la santé physique et mentale des agents**,
- 3- **Constituer une banque de données** puis suivre leur **évolution** sur les territoires départemental, régional et national.

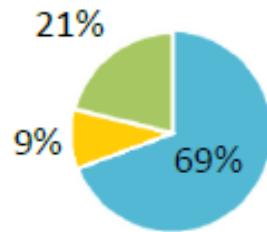


2. Les principaux résultats 2023

Taux de participation : 80,5 %

423 structures (ayant au moins 1 agent) représentent **4 276 agents**

Leur statut



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

Leur âge

Âge moyen* des agents permanents

Fonctionnaires	48,89
Contractuels permanents	43,10
Ensemble des permanents	48,19

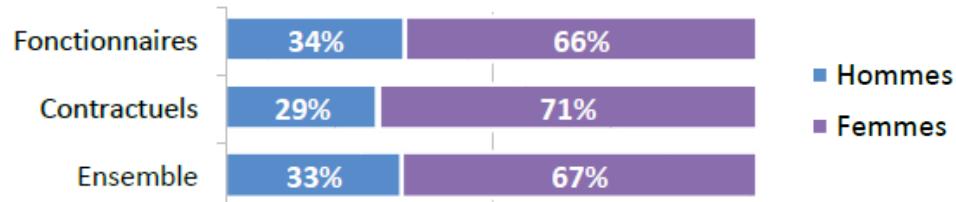
Âge moyen* des agents non permanent

Contractuels non permanents	39,80
-----------------------------	-------



Typologie des 4 276 agents :

Répartition par genre et par statut



Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	30,4%	21,8%	29,4%	2,6
Technique	51,0%	54,2%	51,4%	5,3
Culturelle	3,1%	2,7%	3,1%	2,2
Sportive	0,4%	2,0%	0,6%	1,2
Sociale	8,0%	5,2%	7,7%	2,1
Médico-sociale	0,8%	3,2%	1,1%	7,4
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Police municipale	1,0%	0,0%	0,9%	1,3
Animation	5,2%	10,9%	5,9%	2,6
Total	100%	100%	100%	10

Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	21%
ATSEM	6%
Adjoints territoriaux d'animation	5%
Agents de maîtrise	5%



Les accidents de travail déclarés sur l'année 2023

119 accidents de travail ont été déclarés par les structures publiques

Soit un ratio de **3,5 AT pour 100 agents sur emploi permanent***

90 % concernent des **accidents de service** et **10 %** des **accidents de trajet**

18,7 % des accidents de service

25 % des accidents de trajet



n'ont pas occasionné de jours d'arrêt.

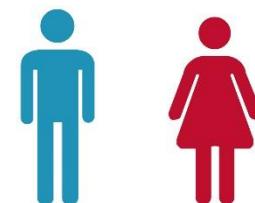
L'ensemble de ces accidents représentent **6 689 jours d'arrêt de travail** (y compris reliquats des années antérieures)

*Sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, le ratio est de 7,3 AT pour 100 agents permanents.



Typologie des agents victimes d'un accident de travail

- ➔ Des agents de la filière technique : 69 % sont des adjoints techniques
- ➔ Des agents de catégorie C
- ➔ Alors que la population totale de l'échantillon CST compte **33 % d'hommes** (agents permanents), ces derniers représentent, au niveau des accidents de travail :
 - 57 %** des accidents de service
 - 58 %** des accidents de trajet





Typologie des accidents de travail



Les activités les plus fréquemment observées au moment de l'accident

31,6 %



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) :
1 792 jours d'arrêt

17,5 %



Autres activités :
994 jours d'arrêt

9,1 %



Maintenance eau et assainissement :
513 jours d'arrêt

7,6 %



Collecte des ordures ménagères :
428 jours d'arrêt

6,1 %



Espaces verts :
343 jours d'arrêt

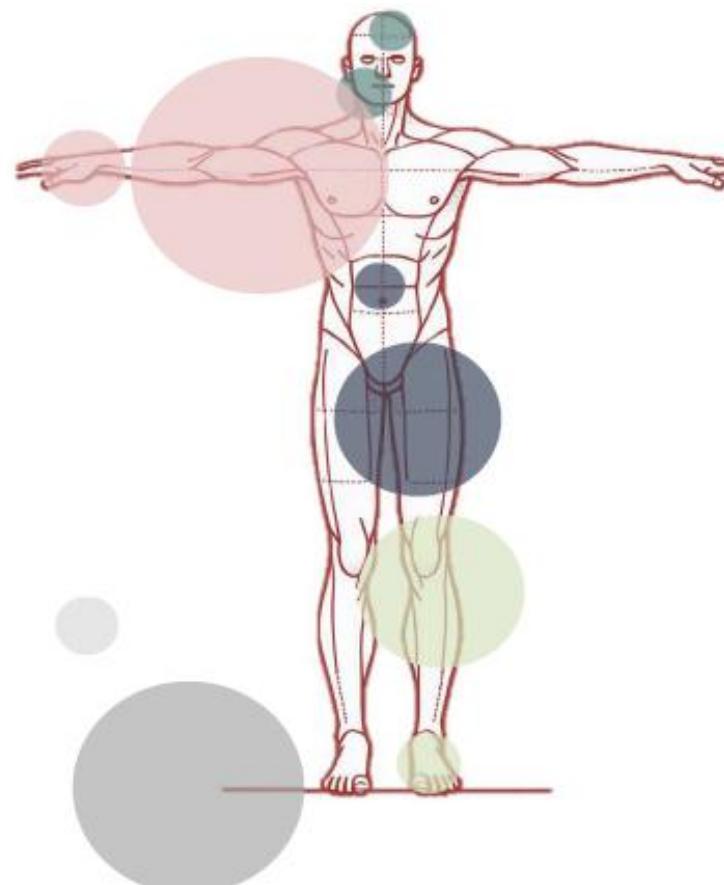
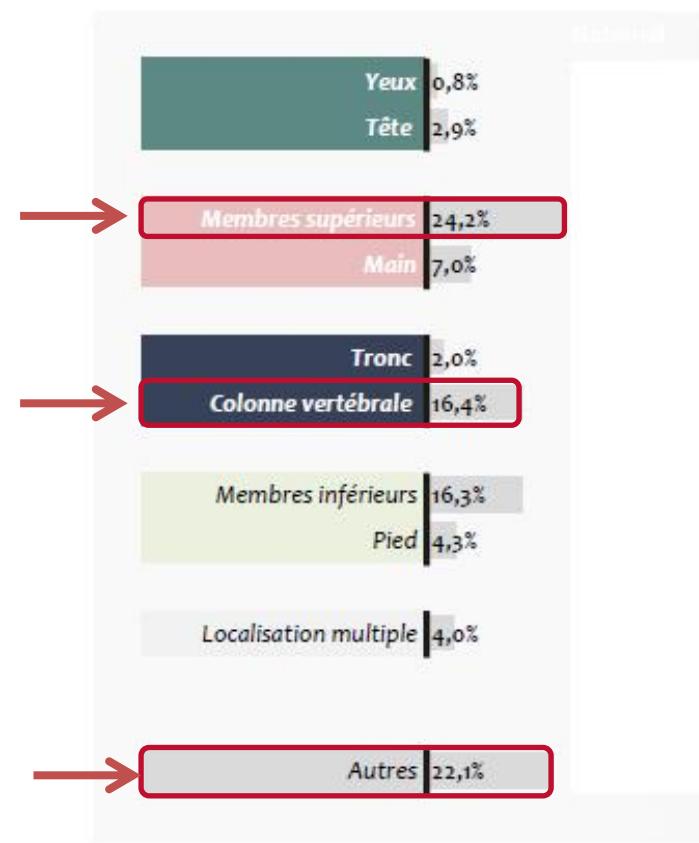


En termes de gravité, les 3 activités qui génèrent le plus d'absentéisme sont : l'entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment), autres activités et la maintenance eau et assainissement.



Typologie des accidents de travail

→ Les principaux sièges de lésions des accidents de travail





Typologie des accidents de travail

→ Les 5 principales natures de lésions



Atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (58 % des accidents, 3 277 jours d'arrêt)



Autre (14,4 % des accidents, 811 jours d'arrêt)



Contusion/hématome (13,6 % des accidents, 769 jours d'arrêt)



Fracture (7,1 % des accidents, 399 jours d'arrêt)



Commotion perte de connaissance (2,7 % des accidents, 150 jours d'arrêt) et
Réaction allergique ou inflammatoire (2,7 % des accidents, 152 jours d'arrêt)



Typologie des accidents de travail



Les 5 éléments matériels les plus fréquents



Manipulation ou transport d'objets ou de personnes (33,2 % des accidents, 1 721 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied (28,2 % des accidents, 1 460 jours d'arrêt)



Autres activités (15,8 % des accidents, 819 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation (9,4 % des accidents, 488 jours d'arrêt)



Agression - violence (6 % des accidents, 313 jours d'arrêt)



En termes de gravité, les éléments matériels qui génèrent le plus d'absentéisme sont les objets ou personnes en cours de manipulation ou transport manuel, les chutes de plain pied ou les autres activités



Indicateurs de cadrage sur l'absentéisme des agents permanents

Structures qui relèvent du CST du CDG31
au 31/12/2023

- Taux d'absentéisme global : **5,6 %**
- Gravité : **la durée moyenne d'un arrêt est de 29 jours**

Ensemble du territoire Haut-Garonnais
au 31/12/2023

- Taux d'absentéisme global : **8,3 %**
- Gravité : **la durée moyenne d'un arrêt est de 27 jours**



Les actions de formation, de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

- **336 jours de formation** liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de **130 962 €**
- **35 % des agents permanents** ont suivi au moins une formation en 2023
- Sur l'ensemble des formations réalisées en termes de santé et sécurité au travail :
 - ✓ **48 % d'agents** ont suivi la formation de **salarié sauveteur secouriste du travail** (initiale ou recyclage) et **premiers secours**,
 - ✓ **23 % d'agents** ont suivi des formations incendie ou utilisation d'extincteurs et évacuation des locaux.



Typologie des maladies professionnelles (MP)

22 maladies professionnelles recensées

- ➡ 13 des MP concernent des **femmes**
- ➡ La **filière technique** est la plus concernée, viennent ensuite les filières sociale et administrative
- ➡ La totalité des MP concerne des **agents de catégorie C**
- ➡ **4,4** maladies professionnelles reconnues dans l'année **pour 1 000 agents permanents**



Typologie des maladies professionnelles (MP)

→ Les principaux types déclarés par les structures :



Epaule (31,6%)



Poignet (26,3%)



Coude (15,8%)



Maladies Hors tableaux (15,8%)



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle (10,5%)



Typologie des maladies professionnelles (MP)

→ Les activités les plus concernées sont :

32,7 %



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) :
759 jours d'arrêt

27,8 %



Espaces verts :
644 jours d'arrêt

25 %



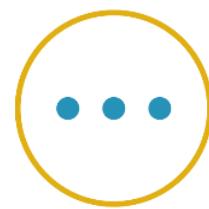
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) :
579 jours d'arrêt

12,3 %



Services aux personnes – Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social...) :
286 jours d'arrêt

1,3 %



Autres activités :
31 jours d'arrêt



En termes de gravité, les maladies professionnelles qui engendrent le plus d'absentéisme concernent **l'entretien, nettoyage et rangement des locaux**.

1. Les objectifs
2. Les principaux résultats 2023
3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Documents et démarches de prévention

15 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **document unique d'évaluation des risques professionnels**,

12 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **registre de santé et de sécurité au travail**,

3 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **plan de prévention des risques psychosociaux**,

2,2 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'une **démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)**,

2,2 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent **d'autres démarches** de prévention des risques.

1. Les objectifs
2. Les principaux résultats 2023
3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les indicateurs de cadrage relatifs aux RPS en 2023

4 indicateurs nationaux de suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique :

ABSENTÉISME POUR RAISONS DE SANTÉ

19 JOURS D'ARRÊT PAR AGENT PERMANENT

TAUX DE ROTATION DES AGENTS PERMANENTS

11,6 %

TAUX DE VISITE SUR DEMANDE AU MÉDECIN DE PRÉVENTION

2,3 POUR 100 AGENTS PERMANENTS

NOMBRE D'ACTES DE VIOLENCES ENVERS LE PERSONNEL

6,2 ACTES POUR 1 000 AGENTS PERMANENTS



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les accidents de travail



Sur un échantillon de 338 collectivités et établissements publics

Année de campagne	2021	2022	2023
Nombre d'agents permanents	2 636	2 792	2 682
Nombre d'accidents	85	113	94
Part sans arrêt	9,4	17,7	19,1
Nombre de jours d'arrêt	6 033	5 770	5 443
Nombre moyen de jours par accident	71	51,1	57,9
Nombre d'accidents pour 100 agents	3,2	4,0	3,5

Sources : RSU, 2021-2022-2023



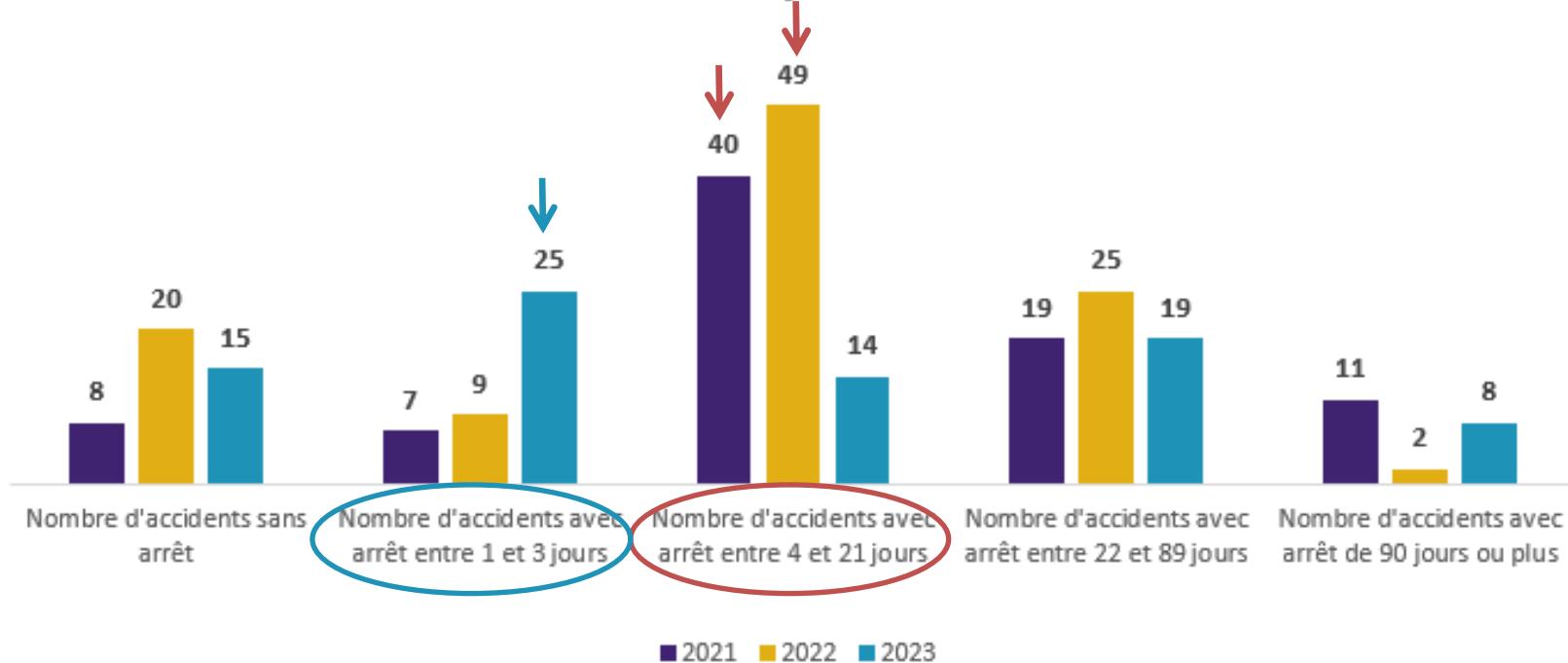
3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les accidents de travail



Nombre d'accidents recensés sur les 3 dernières campagnes selon le nombre de jours d'arrêt





3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les accidents de travail



► Les 5 principaux types d'activités exercées lors de l'accident

2021



Entretien, nettoyage et rangement :
22,4 %, 1 323 jours d'arrêt



Espaces verts : 19,5%
1153 jours d'arrêt



Autres activités : 18,5%
1092 jours d'arrêt



Service aux personnes :
9,4%, 553 jours d'arrêt



Réparation et fabrication
(bâti, véhicule) : 7,1%,
422 jours d'arrêt

2022



Entretien, nettoyage et rangement :
32,8%, 1886 jours d'arrêt



Service aux personnes :
14,5%, 834 jours d'arrêt



Espaces verts : 14%,
807 jours d'arrêt



Autres activités : 9,9 %
569 jours d'arrêt



Maintenance eau et
assainissement : 9,3%
532 jours d'arrêt

2023



Entretien, nettoyage et rangement :
29,3 % 1 402 jours d'arrêt



Autres activités : 19,5 %,
934 jours d'arrêt



Maintenance eau et
assainissement : 10,7%
513 jours d'arrêt



Collecte des ordures
ménagères : 8,9 %,
428 jours d'arrêt



Espaces verts : 7 %
333 jours d'arrêt



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les accidents de travail



► **Les principaux types d'activités observés sur les 3 années (en cumulé)**
(item autres activités : exclu)



Entretien, nettoyage
et rangement : 28,0 %,
4 611 jours d'arrêt



Espaces verts : 13,9 %,
2 293 jours d'arrêt



Services aux personnes,
travail social : 9,6 %,
1 572 jours d'arrêt



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les accidents de travail

➡ Les principaux éléments matériels



2021

Chutes de plain-pied : 29,1% (1 720 jours d'arrêt)



Autres activités : 22,4% (1325 jours d'arrêt)



Manipulation ou transport : 18,8% (1108 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation : 13,6% (802 jours d'arrêt)



2022

Manipulation ou transport : 33,6% (1929 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 24,7% (1 417 jours d'arrêt)



Autres activités : 18,6% (1 067 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation : 15% (861 jours d'arrêt)



2023

Manipulation ou transport d'objets ou de personnes 33,6 % (1 443 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied 28,3 % (1 216 jours d'arrêt)



Autres activités 17,4 % (748 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation 8,7 % (372 jours d'arrêt)





3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les maladies professionnelles

	Nombre de maladies professionnelles déclarées	NB de maladies professionnelles pour 1 000 agents permanents	Nombre total de jours d'arrêt	Part des femmes victimes de maladie professionnelle (en %)	Part des hommes victimes de MP (en %)
2021	16	6,3	3 250	44%	56%
2022	12	4	2 874	50%	50%
2023	21	6,7	3 542	62%	38%



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les maladies professionnelles

→ Les principaux types d'activités à l'origine des maladies professionnelles

2021



Espaces verts : 64,9%



Service aux personnes –
Travail social : 19,9%



Restauration: 13,9%



Autres activités : 1,1%



Collecte des ordures ménagères
(collecte et traitement des déchets) : 0,2%

2022



Service aux personnes –
Travail social : 30%



Collecte des ordures ménagères
(collecte et traitement des
déchets) : 21,2%



Espaces verts : 15,7%



Autres activités : 15,0%



Réparation et fabrication
(bâti, véhicule) : 10,3%

2023



Entretien, nettoyage
et rangement (des locaux
notamment) : 33,0%



Espaces verts : 28,0%



Collecte des ordures
ménagères (collecte et
traitement des déchets) :
25,2%



Service aux personnes –
Travail social : 12,4%



Autres activités : 1,3%



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les maladies professionnelles

► **Les principaux types d'activités à l'origine des maladies professionnelles sur les 3 années cumulées**



Espaces verts :
33 %



Collecte des ordures
ménagères (collecte et
traitement des déchets) :
17,1%



Entretien, nettoyage
et rangement (des locaux
notamment) : 14,8 %



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les maladies professionnelles

→ Les principaux types de maladies professionnelles reconnues

2021



Epaule : 53,3%



Poignet – Main et doigt : 20%



Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets : 13,3%



Coude : 6,7%



Maladies Hors tableau : 6,7%

2022



Epaule : 50%



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes : 16,7%



Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : 16,7%



Maladies Hors tableau : 16,7%

2023



Epaule : 33,3%



Poignet, main et doigt : 27,8%



Coude : 16,7%



Maladies Hors tableau : 16,7 %



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes : 5,6 % ²⁷



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les maladies professionnelles

→ Les principaux types de maladies professionnelles reconnues sur les 3 années cumulées



Epaule : 43,6 %



Poignet – Main et doigt : 20%



Maladies Hors tableau : 12,8 %



Coude : 10,3 %



Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets : 5,1 %



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes : 5,1 %



3. Les évolutions observées sur la période 2021 - 2023



Les indicateurs de cadrage relatifs aux RPS sur la période

► **Absentéisme pour raison de santé pour 100 agents permanents :**

2021 : 18,1 jours d'arrêt

2022 : 18,8 jours d'arrêt

2023 : 19,0 jours d'arrêt

► **Le taux de rotation des agents permanents :**

2021 : 10,8 %

→ 2022 : 18,2 %

2023 : 10,8 %

► **Taux de visite sur demande auprès du médecin de prévention :**

2021 : 3,8 %

2022 : 2,6 %

2023 : 2,2 %

► **Le nombre d'actes de violence pour 1 000 agents permanents :**

2021 : 2,9 actes

2022 : 2,6 actes

→ 2023 : 6,7 actes

Contact



Service Observatoire

Karine DUVAL

Tel : 05 81 91 93 69 – Mél : duval.k@cdg31.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590, rue Buissonnière – CS 37666 – 31676 LABEGE CEDEX

Tel : 05 81 91 93 00 – Fax : 05 62 26 09 39

Site internet : www.cdg31.fr

Mél : contact@cdg31.fr



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale
de la Haute-Garonne

© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite